

DECISION N°D2023_001

Demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération municipale n°DCM2022_007 du 12 février 2022 donnant délégation au Maire de demander des subventions auprès des financeurs,

VU l'appel à projets 2023 lancé par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, intitulé « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – programme D et R », qui soutient les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation,

VU l'appel à projets 2023 lancé par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, intitulé « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – programme S et K », qui soutient notamment l'équipement des policiers municipaux,

CONSIDERANT que ces appels à projets correspondent aux orientations de la ville de Bondy en matière de prévention et de sécurité publique,

CONSIDERANT que la ville de Bondy souhaite répondre à ces appels à projets en présentant les projets suivants :

Intitulé du projet	Coût du projet	Subvention sollicitée	Section budgétaire
Acquisition de gilets pare-balle pour les besoins de la police municipale.	7 975 €	2 750 €	Fonctionnement
Acquisition de radios pour les besoins de la police municipale.	9 195 €	2 455 €	Fonctionnement
Intervenant social en commissariat.	56 000 €	28 000 €	Fonctionnement
Médiation sociale auprès des jeunes en voie de marginalisation.	157 850 €	38 000 €	Fonctionnement
Installation de bornes d'appel d'urgence.	108 600 €	39 000 €	Investissement

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre des appels à projets intitulés « F Prévention de la Délinquance – programme D et R » et « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – programme S et K », la ville de Bondy sollicite les subventions suivantes au titre de l'année 2023 auprès de la Préfecture de Seine-Saint-Denis :

Intitulé du projet	Subvention sollicitée	Section budgétaire
Acquisition de gilets pare-balle pour les besoins de la police municipale.	2 750 €	Fonctionnement
Acquisition de radios pour les besoins de la police municipale.	2 455 €	Fonctionnement
Intervenant social en commissariat.	28 000 €	Fonctionnement
Médiation sociale auprès des jeunes en voie de marginalisation.	38 000 €	Fonctionnement
Installation de bornes d'appel d'urgence.	39 000 €	Investissement

ARTICLE 2 – Dit que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en Mairie à Bondy, le 09 FEV. 2023



Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional d'Île-de-France

